

HORAIRES D'OUVERTURE :

| MARDI | MERCREDI | VENDREDI | SAMEDI |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 9H – 12H | | 9H – 12H |
| 14H – 18H | 14H – 18H | 14H – 18H | 14H – 17H |

TARIFS PRET DE LIVRES :

Gratuité pour TOUS

PENALITE DE RETARD PAR SEMAINE ET PAR LIVRE : 2.00 euros

TARIF PERTE CARTE-LECTEUR :

4.00€



GUIDE DU LECTEUR



« Lire, c'est voyager ; voyager c'est lire. »

CONTACTS :

Médiathèque du Château

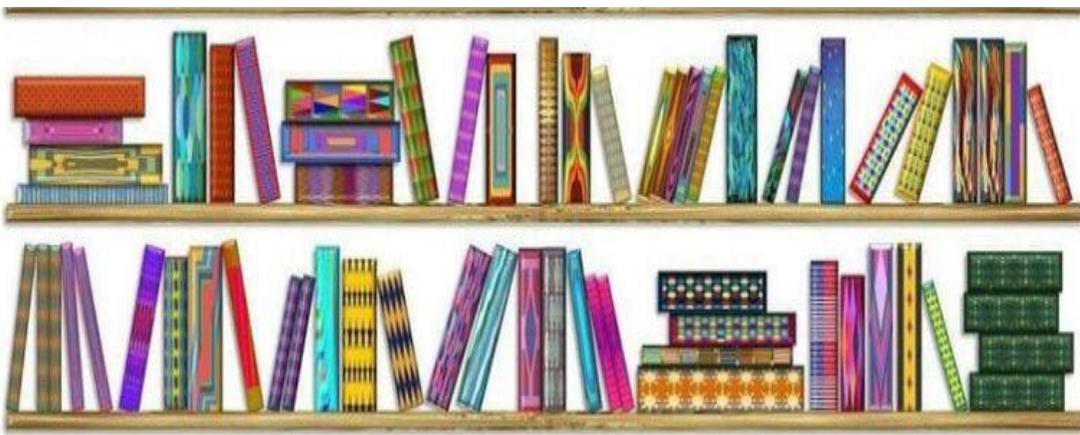
6 Impasse du Château – 02500 HIRSON

Tel : 03 23 58 59 74

Mail : bibliotheque.chateau.hirson@orange.fr

Site Internet : mediatheque-hirson.net





Le prêt :

Comment emprunter un livre ?

Chaque lecteur, sur présentation de sa carte-lecteur peut emprunter 4 ouvrages à la médiathèque, dont une nouveauté au maximum et à la fois.

Durée du prêt :

- 3 semaines
- 2 semaines pour les nouveautés

A l'expiration de ce délai, une lettre de rappel est envoyée et donne lieu au versement de pénalités.

La prolongation d'un prêt de livre est possible si aucun autre lecteur n'a réservé cet ouvrage.

Une seule prolongation d'une durée de 14 jours peut être demandée sur chacun des prêts avant la date de retour des documents.

Simple et rapide, elle peut être effectuée par téléphone ou sur place.

La réservation d'un ouvrage peut être effectuée auprès des bibliothécaires, par téléphone ou sur le site de la médiathèque.

Tout livre, perdu ou endommagé doit être racheté.

Les Collections :

ADULTES : Salle de prêts et salle « Documentaires » au 1^{er} étage
On peut emprunter des romans, des documentaires, des bandes dessinées et des périodiques.

JEUNESSE : Salle « Jeunesse » et salle « Adolescents » au 1^{er} étage
On peut y consulter ou emprunter des albums, des romans jeunes, des romans ados, des documentaires, des bandes dessinées, des périodiques, des premières lectures, des mangas et des comics.



Adhésion :



Toute consultation sur place est gratuite.

Pour emprunter un ouvrage, le lecteur doit s'inscrire à la médiathèque. Lors de sa première inscription, se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent.

Pour les mineurs, une autorisation parentale doit être remplie et signée. Lors de la première inscription, une carte est remise au lecteur.

